



département
Haute-Vienne

Pôle déplacements

Maison du département de Nantiat
Antenne technique de Nieul-Nantiat
Zone artisanale des Vignes
87510 NIEUL

☎ : 05 55 75 82 58

Fax : 05 55 75 89 68

Affaire suivie par : J.MIALON

Réf. DJ/JM ANN 2023-82

PA08705023D4011

Monsieur Sébastien LARCHER
Maire
176, Avenue de Limogès
87270 Couzeix

Objet : Avis sur une demande de P.A.
R.D. n° 947 – P.R. 4+282
Mas de l'Age, commune de Couzeix

V/Réf. : P.A. 087 050 23D4011

Déposé le 6 octobre 2023 en mairie par Limoges Métropole

Reçu le 9 octobre 2023 à l'antenne technique de Nieul

Monsieur le Maire,

En réponse à la demande visée en référence, le Conseil départemental émet un **avis favorable**, sous réserve de votre avis dans le cadre de votre pouvoir de police (parcelle située en agglomération).

L'attention du demandeur devra être attirée sur les points suivants :

- l'accès aux parcelles s'effectuera par l'accès existant qui débouche sur la route départementale n°947 au P.R. 4+282,

- les eaux pluviales issues des constructions et des aménagements ne seront en aucun cas dirigées vers le fossé. Il appartient à tout riverain d'assurer sur sa propriété l'infiltration ou la rétention de ces eaux grâce à des dispositifs spécifiques, le trop plein ou le débit de fuite pouvant alors se déverser dans le fossé. Une demande d'autorisation de rejet devra être faite auprès des services du Conseil départemental.

- le présent document d'urbanisme ne dispense pas le demandeur de ses obligations en matière d'autorisation de voirie préalables à la création ou au changement d'affectation d'un accès sur le domaine public départemental.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A Nieuil, le 11 octobre 2023
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur de la Maison du département de Nantiat



Olivier MERY